

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-huit juillet,
A dix heure,

Les associés de la Société REALITES, Société anonyme au capital de 28.435.139,67 euros, divisé en 4.354.539 actions, toutes de même valeur nominale, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social et par voie de visioconférence, sur convocation du Président du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel, qu'en sa qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yoann CHOIN-JOUBERT, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général.

Monsieur Amédée BRETIGNIERE est appelé comme scrutateur.

Madame Marie OLLIVAUD est désignée comme secrétaire.

Le Cabinet EMARGENCE Audit, commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué, est présent.

Le Cabinet KPMG, commissaires aux comptes de la Société, régulièrement convoqué, est excusé pour son absence.

Les membres élus du Comité Social Economique, régulièrement convoqués, sont présents.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que le quorum nécessaire à la teneur de l'Assemblée est atteint.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocations adressées aux associés,
- La copie de la lettre de convocation des commissaires aux comptes,
- La feuille de présence et les pouvoirs concernant les associés représentés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Conseil d'Administration,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle l'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer :

DS DS DS
MA YCJ AB

ORDRE DU JOUR

A titre ordinaire :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale statuant en matière ordinaire ;
- Révocation de Madame Hélène DELAUNAY de ses fonctions d'administrateur ;
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE RESOLUTION (*Révocation de Madame Hélène DELAUNAY de ses fonctions d'administrateur*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de majorité et de quorum requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration,

révoque, Madame Hélène DELAUNAY de son mandat d'administrateur de la Société, avec effet dès l'issue de ladite Assemblée générale, pour le motif suivant : révocation de Madame Hélène DELAUNAY de son mandat de Directrice Générale Déléguée, mandataire, de la Société REALITES.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 100% des voix exprimées par l'Assemblée générale

DEUXIEME RESOLUTION (*Pouvoirs pour les formalités*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de majorité et de quorum requises pour les assemblées générales ordinaires conformément aux conditions requises,

donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 100% des voix exprimées par l'Assemblée générale


L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout de ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Yoann CHOIN-JOUBERT


Le Scrutateur
Amédée BRETIGNIERE

Le Secrétaire
Marie OLLIVAUD

DocuSigned by:

97248A2D1BB246E...

DocuSigned by:

40067932BBFE4CF...

DocuSigned by:

17547EA1BE8340C...